

## Révolutions arabes : UE et Suisse face à leurs contradictions, les libérations populaires sonnent-elles la fin du régime de Dublin ?

Les mouvements de libération qui secouent actuellement les pays du Maghreb et d'ailleurs ne laissent pas indifférent et surtout les personnes intéressées par les questions d'asile. Dans ces conditions mouvementées, il est toujours hasardeux de se livrer à une analyse de l'actualité mais nous allons tout de même essayer de partager avec vous un certain nombre de constats :

- Les dictatures soutenues par l'Occident dans le but de pallier à sa dépendance énergétique ou en matières premières s'effondrent, sous nos yeux, parfois au prix de véritables tueries.
- Un évènement qui semble mineur peut les faire tomber, pour autant que l'on puisse qualifier ainsi l'immolation par le feu d'un jeune chômeur tunisien diplômé de l'Institut supérieur d'informatique de Mahdia, pour protester contre la confiscation par les autorités de son stand de vente de fruits et légumes.
- La généralisation des moyens de communication moderne (téléphones portables équipés de caméras) et des réseaux sociaux internet a puissamment aidé les révolutionnaires à renverser ces dictatures.

D'une manière générale, les pays d'Europe sont brutalement mis en face de leurs contradictions : soutenir jusqu'au bout des régimes corrompus et sanguinaires ou s'attacher enfin à mettre effectivement en action les valeurs démocratiques dans les États dont ils dépendent en fin de compte pour leur survie.

Ces questions fondamentales vont rapidement se poser aux citoyen-ne-s et notre association compte sur l'engagement de la Suisse pour faciliter la mise en place de ces régimes démocratiques.

Le problème lié à la possible (probable pour certains) arrivée sur les côtes méditerranéennes d'immigrants qui sont contraints de fuir leur pays pourrait se poser à très court terme. Les gens de ces pays vivent dans de telles conditions qu'ils sont prêts à recourir à n'importe quelle solution désespérée, telle que s'entasser dans de frêles embarcations qui chavirent, de plus en plus souvent entraînant dans le trépas leurs passagers. Lors d'une récente réunion la représentante

d'Amnesty International relatait le témoignage d'un jeune homme qui a passé 20 jours en mer avant d'arriver à Lampedusa. Ils étaient 80 sur la barque au départ, cinq ont survécu.

Cela va même plus loin ; les navires chargés de la surveillance des côtes n'hésitant pas à éperonner les frêles esquifs dans lesquels s'embarquent ces désespérés (cf. Tribune de Genève du 1.3.2011, "Des survivants accusent des



Image tirée du site des bloggeurs tunisiens [www.tn-bloggers.com/](http://www.tn-bloggers.com/)

gardes côtes pour le naufrage de leur bateau"). Cette situation nous rend complice d'homicides, voire d'un «crime contre l'humanité» par omission si ce n'est par action.

Et l'Europe, prise de court, s'engage dans une politique contradictoire :

- D'un côté, elle fait tout ce qu'elle peut pour repousser cette arrivée éventuelle par le renforcement de l'action de FRONTEX (Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne).
- D'un autre côté, elle se prépare à cette arrivée et envisage de répartir les personnes qui seront tout de même parvenues à franchir, à grand risque, le cordon quasiment militaire censé leur faire barrage.

Cette nouvelle politique de répartition des candidats à l'asile marquera inmanquablement la fin ou en tout cas la suspension du régime Dublin qui veut que le pays qui a laissé passer les dits candidat-e-s est responsable de l'examen de leur demande et par conséquent de les héberger.



La Suisse aussi est prise dans cette politique contradictoire. D'une part, elle envoie, auprès de FRONTEX, des spécialistes chargés de contrôler les documents de voyage (passeports, visas) alors que l'on sait pertinemment que les gens qui fuient leur pays ne disposent pas dans la quasi-totalité des cas de tels documents et d'autre part, elle prend des dispositions pour renforcer le dispositif d'accueil.

Quant à la mise en place annoncée de contrôles directement à la frontière, ils ne résoudre pas grand-chose :

- Aux frontières terrestres les refoulements ne pourront se faire que vers les pays voisins.

- Aux aéroports, seules frontières directes avec les pays extra-européens, des systèmes de refoulement/renvoi très efficaces sont déjà mis en place, notre association par son équipe à l'aéroport de Cointrin est particulièrement bien placée pour le constater.

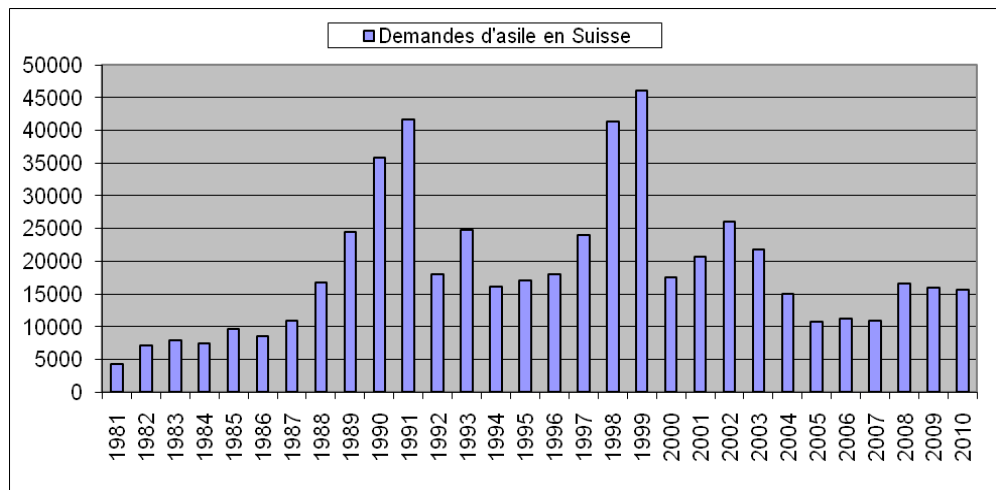
En tout cas, rien ne permet pour l'instant de craindre une arrivée massive de réfugiés aux frontières de la Suisse. Le spectre d'un afflux de Tunisiens, évoqué tout récemment, est démenti par les faits. En effet, le début de la révolution populaire en Tunisie date du 17 décembre 2010 et le renversement du régime, marqué par la fuite du président Ben Ali s'est produite le 14 janvier 2011.

Or en suivant les prédictions alarmistes de certains milieux politiques, nous aurions dû assister à une forte arrivée de ressortissants de ce pays à la frontière dans le courant du mois de février. Il n'en est rien, seuls 48 tunisiens ont demandé l'asile en février de cette année, contre 44 en janvier (statistiques ODM), soit un « afflux » de 4 personnes ! En l'état, il n'y a pas de pression migratoire sur nos frontières.

C'est d'ailleurs ce que confirmait le colonel Meylan, commandant du VI<sup>e</sup> arrondissement des gardes-frontière lors de l'émission Infrarouge du 2 mars : « Sur le terrain la situation est calme. » Cela étant, on ne peut

donc exclure que des réfugiés qui fuient la guerre ou la répression viennent frapper à nos portes !

Est-ce bien inquiétant ? Par le passé, à deux reprises au moins, dans les années 90, lors des conflits de l'ex-Yougoslavie et du Kosovo, notre pays s'est trouvé confronté à une arrivée importante de personnes demandant l'asile (plus de 45'000 par an) et des abris de protection civile ont été ouverts pour les accueillir sans que notre sécurité et notre prospérité soient mise en cause de quelque manière que ce soit.



Dans ces deux cas, ELISA a tenté de répondre au mieux au besoin d'information et de suivi juridique de cette population. Nous sommes ainsi parvenus, au plus fort de la crise du Kosovo, à donner une information hebdomadaire aux requérant- e-s hébergé-e-s dans les abris et nous nous devons ici de rappeler avec une certaine émotion la personnalité lumineuse et terriblement efficace de Catherine Schneider qui s'est dévouée sans compter dans cette action.

En conclusion, notre association s'est déjà trouvée confrontée à ce genre de situation et elle a essayé d'y répondre au mieux. Elle est mieux soutenue actuellement par la présence d'un réseau fidèle de membres, de donateurs et donatrices, par l'appui d'instances officielles, d'une équipe professionnelle et d'un système informatique efficace de suivi des dossiers

Mais le besoin de nouveaux/nouvelles mandataires bénévoles se fait sentir. Actuellement, ELISA lance une campagne de recherche de mandataires bénévoles. Nous vous remercions d'en parler autour de vous.

Le comité d'ELISA

## Réunion du Réseau EXODUS à Luxembourg

Le réseau EXODUS réunit les aumôneries et les services sociaux et juridiques dans les aéroports européens et notre association prend une part très active dans ce réseau et dans la préparation des sessions annuelles. Cette année, le réseau s'est réuni des 24 au 26 janvier à Luxembourg autour du thème des renvois dans le cadre de la procédure Dublin.

Pour rappel, le règlement Dublin, auquel la Suisse a adhéré et qui est en vigueur dans notre pays le 12 décembre 2008, permet de renvoyer une personne qui demande l'asile vers le pays qui l'a laissé entrer dans l'Espace Schengen. Le pays en question étant chargé de l'examen de la demande.



Sur le fond, l'application de ce règlement conduit à des différences de traitement très graves. En effet, il n'existe actuellement aucune harmonisation des procédures d'asile entre les pays européens. Ceci conduit à des disparités telles qu'une même personne a toutes les chances d'obtenir un statut de réfugié dans un pays et aucune dans l'autre ; les taux d'acceptation des demandes d'asile variant de quelques pour mille à plus de 30%. De plus, dans certains pays, il est pratiquement impossible au demandeur ou à la demandeuse d'être hébergé-e, de déposer effectivement une demande d'asile et de la voir examinée. C'est dire que les services qui se trouvent dans les aéroports sont directement confrontés à ces questions en cas de transfert dans le cadre de la réglementation Dublin.

Toute la session de Luxembourg a été consacrée à cette problématique qui agite aussi les instances européennes tant la

situation est peu satisfaisante. La Commission européenne a engagé un large programme d'enquête visant à remédier aux injustices les plus flagrantes et l'organisation Forum Réfugiés (France) été chargée de ce programme. Cependant, ce programme ne peut aboutir que si des organisations sur le terrain et en particulier celles présentes dans les aéroports s'impliquent effectivement.

Dans le concret, cela veut dire un suivi des personnes transférées en application du règlement Dublin et par conséquent la création d'un réseau efficace d'associations et de personnes susceptibles d'accueillir celles et ceux qui se voient ainsi renvoyées dans le cadre de cette législation.

Michel Ottet

VISITEZ NOTRE  
NOUVEAU SITE  
[www.elisa.ch](http://www.elisa.ch)



Le site de notre association a subi une importante cure de rajeunissement.

Vous y trouverez déjà de nombreux renseignements tels que nos statuts, les comptes rendus des dernières assemblées générales, les «newsletters» publiées, les parutions d'ELISA dans la presse, etc. ainsi qu'un formulaire pour faciliter les dons.

Un « Espace requérants » a été ouvert, les demandeurs d'asile y trouveront des renseignements spécifiques qui leur seront directement utiles.

Comme vous le constaterez, une version en anglais du site est mise en place afin de faciliter l'accès aux personnes non francophones.

À la suite de beaucoup d'hésitations un système de traduction automatique a été implanté malgré le fait que les traductions fournies par ces systèmes sont souvent approximatives. Mais, pour finir, nous avons décidé qu'il valait encore mieux recourir à cette solution plutôt que ne pas avoir de traduction du tout !

Actuellement, le site est en plein développement et vos propositions et remarques sont les bienvenues vous pouvez nous les envoyer à l'adresse suivante : [ottet@elisa.ch](mailto:ottet@elisa.ch).

INVITATION A UNE PROJECTION PUBLIQUE

# ILLÉGAL

Une femme sans papiers bien intégrée tombe dans un  
contrôle d'identité, son fils en réchappe...  
Elle sera confrontée au monde carcéral  
et découvrira les zones de non-droits.

*Un film réalisé par*

***Olivier Masset-Depasse***

Versus production, Iris production, Oharansala et Prime Time,  
distribué par Haut et Court

Film présenté dans le cadre de la Quinzaine des réalisateurs à Cannes 2010

**Mercredi 30 mars 2011 à 20 h 30**

Salle FONCTION CINEMA – Maison des Arts du Grütli



16 rue du Général-Dufour, Genève

Organisation :



**SOUTENEZ –NOUS, FAITES UN DON**

Elisa-Asile, Case postale 110, 1211 Genève 7

**CCP 12-24928-9**

assistance juridique bénévole aux requérants et requérantes d'asile

Avec le soutien de la



et de la



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

POST TENERIAS LUX